Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260709-2026_07_09_24C-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle des Ateliers Jean Moulin à Plouhinec, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le deux juillet deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Malika REDAOUIA, Carine THOMAS, Michel VAN PRAET ;

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE, Nadine KERSAUDY ;

CONFORT-MEILARS : Patrick LE DREAU ;

GOULIEN : Henri GOARDON ;

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON ;

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER ;

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD, Armelle STREIFF LE BOZEC ;

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER ;

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES ;

Absent(e)s :

AUDIERNE : Sandrine PAUL (procuration à Carine THOMAS) ;

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU (procuration à Patrick LE DREAU) ;

PLOUHINEC : Solène JULIEN LE MAO (procuration à Yvan MOULLEC) ;

Assistait également à la séance :
Fabien Bourdon et Agathe Rampillon, service de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 27
Nombre d'absents : 4
Nombre de procuration : 3
Nombre de votants : 30

Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260709-2026_07_09_24C-DE

2026-07-09-24 Restauration de la maison-phare du Millier et réalisation d'une scénographie

Monsieur Raymond BETROM quitte la séance avant l'examen de ce point et ne prend pas part au vote.

En 2025, la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz (CCCSPR) est devenue maître d'ouvrage de l'opération de restauration et de valorisation de la maison-phare, propriété du Conservatoire du littoral.

Le coût estimatif global du projet (travaux et études) était estimé à 744 578 € HT dont 644 578€ HT de travaux. Il est précisé que les études préalables ainsi qu'une partie de la mission de maîtrise d'œuvre ont d'ores et déjà été réalisées sous maitrise d'ouvrage du Conservatoire du littoral.

Depuis sa présentation en mai 2025, le plan de financement a été consolidé (DETR, Région...) et la Fondation du Patrimoine s'est positionnée en apportant un soutien complémentaire de 100 000 €. Ce plan de financement offre la possibilité de réaliser une restauration ambitieuse et durable du bâtiment : cuivre en toiture, isolation biosourcée, scénographie qualitative et livraison d'un bâtiment entièrement équipé en mobilier pour les deux fonctions attribuées (accueil des visiteurs et gîte patrimonial).

Afin d'assurer la mise en œuvre des travaux, un marché en procédure adaptée a été lancé. Le marché sera divisé en douze lots, répartis comme suit :

- Lot 1 - DEMOLITIONS – DESAMIANTAGE – AMENAGEMENTS EXTERIEURS
- Lot 2 - GROS OEUVRE
- Lot 3 - CHARPENTE ET MENUISERIES BOIS
- Lot 4 - COUVERTURE ARDOISE, ZINC ET CUIVRE
- Lot 5 - METALLERIE
- Lot 6 - CLOISONS - ISOLATION
- Lot 7 - CHAPES – REVETEMENTS DE SOLS
- Lot 8 - PEINTURE
- Lot 9 - ELECTRICITE (Courants forts courants faibles) – CHAUFFAGE-ECLAIRAGE
- Lot 10 - PLOMBERIE SANITAIRES - VENTILATION
- Lot 11 - AGENCEMENT SCENOGRAPHIQUE – DIVERS
- Lot 12 - GRAPHISME SIGNALÉTIQUE

La commission de marchés à procédures adaptées s'est réunie le 17 juin dernier afin d'émettre un avis dans le choix des attributaires.

- Lot 1 : entreprise LE ROUX TP pour un montant de 54 372.50€ HT
- Lot 2 : entreprise VILLEMAIN pour un montant de 223 162.01 € HT
- Lot 3 : entreprise LAUTRIDOU pour un montant de 89 750€ HT
- Lot 4 : entreprise COADOU pour un montant de 86 100.79 € HT
- Lot 5 : entreprise AVEL pour un montant de 20 124.03 € HT
- Lot 6 : entreprise ISODET pour un montant de 61 002.19 € HT
- Lot 7 : entreprise SOLS DE CORNOUAILLE pour un montant de 20 513.62 € HT
- Lot 9 : entreprise MBM pour un montant de 59 906.62 € HT
- Lot 10 : entreprise MBM pour un montant de 24 183.83 € HT
- Lot 11 : entreprise SIAM pour un montant de 102 329 € HT
- Lot 12 : entreprise OPTIMA CONCEPT pour un montant de 16 303.40 € HT

Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260709-2026_07_09_24C-DE

Le montant total est de 757 747 .99 € HT hors lot 8 « peinture ».
La commission n'a pas obtenu à ce jour tous les éléments de précision des offres sur le lot 8 « peinture ». Une proposition d'attribution concernant ce lot restant sera faite ultérieurement au conseil communautaire.

Le conseil communautaire, par 29 voix pour et 1 abstention :

Attribue les lots aux entreprises sus mentionnées et à autoriser le Président à signer les marchés de travaux pour un montant total de 757 747.99 € HT pour la réhabilitation de la maison phare du Millier ;
Autorise le Président à signer tout actes afférents.

Pour copie certifiée conforme,
A Plouhinec,

Le 9 juillet 2026

Le Président,

Yvan MOULLEC

Le Secrétaire de séance,

Nadine KERSAUDY